



Fédération  
des comités de parents  
du Québec

Par courriel  
Québec, le 1<sup>er</sup> février 2024

Monsieur Éric Girard, Ministre des Finances  
Ministère des Finances  
390, boulevard Charest Est  
Québec (Québec) G1K 3H4

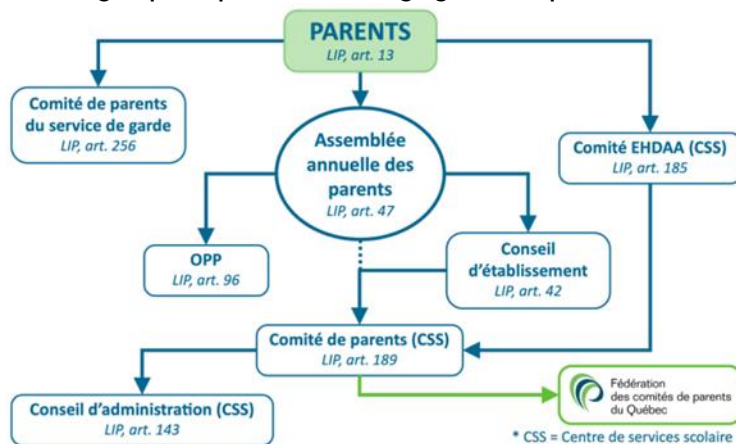
**Objet : Demandes de la Fédération des comités de parents du Québec dans le cadre de la consultation budgétaire 2024-2025**

---

Monsieur le Ministre,

**La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)** est, depuis 1974, reconnue comme l'organisation de premier plan pour la promotion et la défense des droits des parents et des élèves du Québec. Sa raison d'être provient de la désignation, lors de l'Assemblée annuelle des parents des écoles, d'une personne représentant les parents de chacune de celles-ci au comité de parents du centre de services scolaire. L'engagement parental dans les structures scolaires, c'est plus de 18 000 parents bénévoles qui donnent de leur temps et partagent leur expertise afin d'assurer la qualité des services que reçoivent leurs enfants dans une perspective de développement de leur communauté et de la société québécoise. Outre leur présence dans le centre de services scolaire au sein du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les parents bénévoles œuvrent au sein des conseils d'établissement, des organismes de participation des parents, des comités de parents utilisateurs du service de garde de leur école et des conseils d'administration.

Voici une image qui représente l'engagement parental au sein des instances scolaires:



**La FCPQ reconnaît et salue les investissements massifs** réalisés en éducation au cours des dernières années, par exemple le programme de tutorat et le financement pour l'accès à un projet pédagogique particulier. De même, la FCPQ salue les 300 millions de dollars annoncés en janvier dernier :

« Québec, le 9 janvier 2024 – La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) salue le plan de rattrapage présenté ce matin par le ministre de l'Éducation. Les ressources financières sont au rendez-vous et des aspects importants soulevés par la FCPQ et des partenaires du milieu de l'éducation ont été retenus pour ce plan de retour à l'école. »

Cela dit, pour le prochain budget du Québec, nous souhaitons porter à votre attention quatre défis qui sont prioritaires pour les parents que nous représentons.

1. **Dîner à l'école** : En 2024, considérant le contexte inflationniste dans lequel vivent les familles du Québec, couplé au fait que très peu d'enfants peuvent retourner dîner chez eux, nous proposons d'offrir aux familles du Québec un soulagement financier et de supprimer tous les frais de surveillance de dîner au préscolaire, au primaire et au secondaire. De plus, la FCPQ soutient les demandes du chantier pour un programme d'alimentation scolaire universel au Québec (PASUQ), qui permettrait à l'ensemble des élèves d'avoir accès à une offre de collations et de repas sains et durables, à coût abordable. Un engagement du gouvernement du Québec pour la mise en place d'un tel programme est essentiel.

2. **Prévention de la violence** : Après plusieurs années d'histoires horribles ayant mené à une enquête ministérielle, le ministre de l'Éducation a présenté en octobre 2023 son Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028. Ce plan robuste est fortement bienvenu, mais doit être accompagné des investissements nécessaires pour assurer sa mise en œuvre.
  
3. **Engagement parental** : L'une des clés de la réussite scolaire réside dans l'engagement des parents dans l'éducation de leur enfant. Une génération de parents connaît et aime le programme Passe-partout, qui a été au cœur de leur propre intégration au système scolaire. Le ministère a révisé et testé en projet pilote le nouveau **Passe-Partout+** au cours des dernières années. Ce programme est fortement apprécié des parents, notamment les activités, le type d'interventions et la création de postes de conseillers afin de favoriser l'engagement des parents pour accompagner leurs enfants. Nous souhaitons que ce programme aille de l'avant et que le financement lui soit consacré dans le prochain budget.
  
4. **Fonctionnement des comités prévus par la Loi sur l'instruction publique (LIP)** : Au sein de la LIP, il existe plusieurs comités auxquels siègent les parents qui doivent être mis en place et respectés dans les centres de services scolaires. Par exemple : le comité consultatif de transport, le conseil d'établissement, le comité de parents, le comité EHDAA, etc. Au fil des années, nous avons constaté que les ressources dédiées au fonctionnement de ces comités sont à géométrie extrêmement variable d'un CSS à l'autre. Afin d'assurer l'efficacité et l'efficacité de ces comités pour remplir leurs obligations telles que prescrites par le LIP, nous demandons qu'il y ait des budgets dédiés et équitables.

Je demeure disponible pour vous fournir toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Corinne Payne  
Directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec  
Téléphone : 514 795-2896  
Courriel : dg@fcpq.qc.ca  
Site Internet : fcpq.qc.ca